

Patch Work Music

Association loi 1901 a but non lucratif
(Première déclaration parue au journal officiel n°11 du 15 mars 1995)

Statuts et Règlement (Édition janvier 2023)

Objet et composition

Article premier

- Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du premier juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **Patch Work Music**.

Art. 2 - Cette association a pour but la promotion, la production, la distribution et la diffusion de la musique électronique progressive française.

Art. 3 - Le siège social est à ce jour (3 janvier 2023) : 4 rue Magnane 44300 Nantes.

Art. 4 - Les **adhérents** ne paient pas de cotisation.

- Les **ressources** de l'association dépendent de la vente de **musiques enregistrées, de DVDs, de fichiers téléchargeables, de l'organisation de spectacles ou de concerts, de l'organisation d'événements culturels, et d'actions culturelles ou pédagogiques**.

- L'association a créé un club, le **Club PWM**. Les membres du Club PWM sont des **adhérents** de l'association.

Art. 5 - L'association est dirigée par un **bureau de quatre membres** : un président, un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Ils sont élus pour une année, lors de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale

Art. 6 - L'assemblée générale des adhérents (bureau, membres du Club, autres) est organisée une fois par an en novembre ou décembre.

- *Quinze jours, au moins, avant la date fixée, les adhérents de l'association sont convoqués par courrier ou courriel, par les soins du secrétaire ou du président. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation. Elle réunit tous les adhérents de l'association ou leurs représentants qui élisent les candidats à entrer dans le bureau. Les membres du bureau sont rééligibles. Les candidats à entrer dans le bureau se font connaître auprès du président de l'association au-moins 15 jours avant l'Assemblée Générale de chaque année.*

Art. 7 - Le président assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion. Les délibérations sont validées à la majorité des membres présents ou représentés.

- *Un compte-rendu des délibérations est rédigé par le président ou le secrétaire. Il est envoyé aux membres ou adhérents, dans le **bulletin de liaison** qui est aussi le journal de l'association.*

Art. 8 - Le président ou le secrétaire est tenu de faire connaître dans les trois mois, à la préfecture, tous les changements survenus dans l'administration ou à la direction de l'association.

Art. 9 - Si besoin est, ou sur demande de la majorité des adhérents, le président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Exemples d'actions déjà réalisées

- organisation de **concerts** (à *INEXXA*) ;
- organisation (de 2014 à 2018) du **festival du synthétiseur** (pour tout public et **scolaires**), le *Synthfest* ;
- création et gestion d'un **site internet** qui diffuse une information sur des compositeurs français ;
- production de **fanzines** (*KS mag*, *Minimag*) ;
- réalisation de **publications** partagées avec de nombreux internautes (*Lettre d'infos*, *Le Calepin*) ;
- mise à disposition de nombreux **articles ou dossiers sur son site internet** (*Menu Médiathèque*) ;
- production d'**émissions de radio** (*Jet FM* à St Herblain) ;
- rédaction d'**articles de presse** pour une revue spécialisée (*Keyboards Recording HS*) ;
- actions pédagogiques sur **les techniques et l'histoire de la musique électronique**. (*Synthfest*) ;
- production de disques **compilations d'artistes du collectif Patch Work Music** ;
- production d'une **compilation hommage** à Klaus Schulze (Double CD *Floating Days*)
- production d'une **compilation au profit de l'association « Le Rire Médecin** (CD *Evasion*)

Site internet : <https://asso-pwm.fr>

- Il constitue la vitrine de Patch Work Musique. Il présente les artistes distribués par l'association et propose des documents destinés à faire connaître la musique électronique progressive.

- Tous les adhérents sont invités à y participer ; à enrichir son contenu.

- Le site propose des CDs, DVDs, et disques vinyles, dans le but de favoriser la découverte des musiques électroniques progressives, et en particulier celles qui sont produites par des artistes français.

KS mag - Lettre de Musique - Lettre d'infos - Minimag - Calepin

- Depuis 1995 Patch Work Music a produit des journaux destinés à promouvoir la musique électronique progressive et à développer et partager une culture musicale liée aux technologies électroniques. Ces publications ont également servi de bulletin de liaison entre les adhérents de l'association et d'autres personnes solidaires de ses objectifs. Des extraits de ces publications sont disponibles dans la rubrique médiathèque du site internet et sont consultables librement.

- Ces articles restent cependant la propriété de Patch Work Music et de leurs auteurs.

Ostinato

- A partir de janvier 2023 « Ostinato » remplace les journaux ou fanzines précités et constitue **le nouveau bulletin de liaison de l'association** qui est envoyé par voie postale aux adhérents.

- Les adhérents sont invités à participer à la rédaction de cette publication qui diffuse une information sur l'actualité des artistes distribués par PWM, sur les nouveautés du catalogue des oeuvres distribuées par l'association PWM, sur les événements pédagogiques et culturels organisés, enfin sur le fonctionnement de l'association.

Catalogue imprimable

- Il est envoyé régulièrement aux adhérents par courrier électronique ou par voie postale, seul, ou joint au bulletin de liaison.

Club PWM (Fonctionnement)

- Tous les membres du Club sont des adhérents de l'association.
- Devenir membre du Club est un moyen de devenir un adhérent.
- Etre membre du Club PWM c'est s'engager à acheter les nouveaux CDs ou CDRs qui entrent dans la distribution Patch Work Music. C'est une démarche qui montre son envie d'être solidaire de l'association, de ses objectifs, des artistes distribués.
- Les membres du Club, en compensation de leur engagement bénéficient d'un prix très préférentiel pour chaque disque reçu.
- Une fois le port déduit, ainsi que 20 Euros pour le fonctionnement de l'association, les sommes perçues sont reversées aux artistes.
- Tous les membres de ce club bénéficient d'une remise de 20% sur le prix tous les produits musicaux distribués par l'association.
- Il pourra arriver, qu'à l'initiative de l'association ou des musiciens distribués, que les membres reçoivent des musiques ou des documents, physiques ou à télécharger, qui leur seront réservés ou envoyés en priorité.
- Tous les membres peuvent participer à la rédaction d'articles pour le *bulletin de liaison* et sont invités à participer aux *Assemblées Générales* qui ont lieu une fois par an.
- Une demande à devenir membre du Club peut être refusée à une personne dont l'attitude ou les propos sont contraires aux intérêts ou aux objectifs de l'association, ou nuisent à sa réputation. Le bureau peut, aussi, voter l'exclusion d'un membre qui ne respecterait pas les statuts, le règlement de l'association, ou bien le fonctionnement du Club, ou encore qui ne s'acquitterait pas de sommes dues à l'association.
- On est membre du Club pour une année de septembre à septembre. Avant septembre, chaque année, les membres sont invités à régler le montant correspondant aux œuvres envoyées au cours des douze derniers mois et à se prononcer sur leur intention de rester ou pas dans le Club.
- Il est possible de devenir membre à tout moment de l'année à condition d'acheter les produits distribués depuis le mois de septembre. Un membre peut quitter le Club et perdre son statut d'adhérent en cours d'année en déclarant son souhait de ne plus recevoir les nouveautés distribuées par l'association mais ne peut se dispenser de payer les sommes dues pour les produits musicaux déjà reçus.

Distribution / Collectif Patch Work Music

- Patch Work Music privilégie la promotion des musiques électroniques progressives des artistes qui entrent dans son collectif d'artistes, sans avoir de préférences en fonction de critères commerciaux notamment.
 - Un artiste qui souhaite être distribué par Patch Work Music doit en faire la demande auprès d'un des membres du bureau, en envoyant une œuvre sur un support physique, d'au-moins 40 minutes, afin que les membres du bureau puissent statuer sur sa demande. Les critères de sélection retenus sont le potentiel de l'œuvre à intéresser les amateurs de musique électronique progressive et la qualité technique de la production.
- Art.10** - Un artiste du collectif distribué par l'association doit accepter de devenir un membre du Club pour participer à la vie de l'association, faire preuve de solidarité avec les objectifs de l'association, et pour bénéficier des mêmes avantages que les autres membres du Club.
- Patch Work Music peut décider de cesser de distribuer les œuvres d'un artiste du collectif qui ne respecterait pas le fonctionnement prévu de l'association ou dont les propos ou les comportements pourraient nuire à celle-ci.
 - Le prix de vente de chaque disque, DVD ou autre produit distribué, est fixé par le bureau de l'association en tenant compte des souhaits de chaque artiste.

Art. 11 - L'artiste du collectif, distribué par Patch Work Music, s'engage à faire savoir, autant que possible, que Patch Work Music est un distributeur de ses œuvres notamment dans ses blogs, ses sites et pages personnelles, les supports physiques de ses œuvres, les réseaux sociaux.

- Un artiste du collectif, distribué par PWM, s'engage, en tous lieux et en toutes circonstances, à s'exprimer avec respect sur les œuvres des autres artistes du collectif, ainsi que sur l'association et son fonctionnement.

Art. 12 - Patch Work Music se réserve la possibilité de vendre les disques des membres du collectif d'artistes à d'autres distributeurs, afin de jouer un rôle de plate-forme de distribution.

- Les artistes sont informés des partenaires avec lesquels Patch Work Music entretient des relations et il va de soi que *les artistes ne doivent pas vendre eux-mêmes leur musique à ces distributeurs et se mettre, ainsi, en concurrence avec Patch Work Music*. Actuellement ces partenaires sont Spheric Music (Allemagne), Cue Records (Allemagne), Groove Unlimited (Pays-Bas).

Art. 13 - Patch Work Music reverse à chaque artiste la somme perçue par la vente de ses œuvres après la déduction des frais de distribution de ces œuvres et prélèvement d'une petite marge destinée à alimenter un fonds qui est investi dans la réalisation d'actions culturelles et/ou pédagogiques. (Voir paragraphe « Actions »).

- Le bureau peut se réunir et voter l'exclusion d'un membre du collectif d'artistes en raison du non respect répété de certains points du règlement après plusieurs rappels.

- Patch Work Music se réserve la possibilité de promouvoir, pour une durée limitée, les œuvres d'artistes qui ne font pas partie du collectif d'artistes.

Dissolution

Art. 14 - La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'en assemblée générale extraordinaire et par une majorité groupant 50% du nombre d'associés.

Art. 15 - En cas de dissolution, l'actif de la liquidation, s'il en existe, sera attribué à une œuvre de bienfaisance ou à une association à but similaire désignée par l'assemblée générale.